

8° Z  
45161  
(37)

# LA DISSUASION CIVILE

Christian MELLON

Jean-Marie MULLER

Jacques SEMELIN



Fondation pour les Etudes de Défense Nationale

4

# LA DISSUASION CIVILE

320  
3/87

La Commission pour les Etats de l'Europe Occidentale est un organisme qui a pour but de promouvoir la coopération et le dialogue entre les gouvernements d'Europe occidentale. Elle se réunit régulièrement et se compose de représentants de tous les pays membres.

Les travaux de la Commission sont financés par les gouvernements des Etats membres. Elle est installée à Paris, France.

Les membres de la Commission sont élus pour une période de quatre ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

8°Z  
45161  
(37.)

LA DISSUAISION CIVILE

CHRISTIAN NELLON  
JEAN-MARIE MULLER  
JACQUES SEMELIN

35  
21-22

# LA DISSUASION CIVILE

Principes et méthodes  
de la résistance non violente  
dans la Stratégie Française

*La Fondation pour les Études de Défense Nationale est un établissement privé, à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, qui a pour objet essentiel de stimuler l'intérêt pour les questions de défense. Elle ne prend pas parti et n'a pas de doctrine qui lui soit propre.*

*Les textes publiés dans la collection Les sept Épées ne représentent pas une opinion de la Fondation et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

*Toute reproduction ou traduction, totale ou partielle, de ces textes est interdite sans l'accord préalable de la Fondation.*

© F.E.D.N., Hôtel National des Invalides 75007 PARIS, 1985



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

1978-1979

01-1840122-57888

Christian MELLON  
Jean-Marie MULLER  
Jacques SEMELIN

B5  
27-22

PREMIERE PARTIE

# LA DISSUASION CIVILE

CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Principes et méthodes  
de la résistance non violente  
dans la Stratégie Française

DI-16-10-1985-27889

FRANÇOIS MULLER  
Membre du JURY  
JURÉE DÉFINITIVE

# LA DISSUASION CIVILE

Principes et méthodes  
de la résistance non violente  
dans la stratégie française



Fédération pour les Droits de l'Homme

## CHAPITRE I

### LA GUERRE EN QUESTION

« La guerre, selon la célèbre formule de Clausewitz, n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens. » Prétendant à une certaine originalité, le théoricien russe écrit :

#### PREMIÈRE PARTIE

« Si l'on songe que le conflit armé n'est qu'un moyen politique, il est naturel que sa nature essentielle soit elle-même déterminée par la considération première et suprême qui dicte ses objectifs (...) L'intention politique est l'axe tendu que la guerre est le moyen de la réaliser. » (1) « La guerre est le moyen indépendant de la réalisation de l'intention politique. »

#### CLARIFICATION CONCEPTUELLE

#### PERMETTANT UNE APPROCHE COHÉRENTE

#### DE LA DÉFENSE CIVILE NON-VIOLENTE

« La guerre peut-elle être encore un moyen d'action politique alors qu'elle menacerait de détruire notre société tout entière ? Peut-elle encore résulter d'un « dessein politique » ? La guerre n'est-elle pas entrée en crise ? Les militaires et les stratèges n'affirment-ils pas les principes qu'il ne s'agit plus pour les États de faire la guerre car le plus probable est qu'il n'en sortirait aucun vainqueur ? Ce n'est donc plus par la guerre mais par la discussion qu'il faudrait continuer la politique en cas de crise internationale, lorsque les moyens de la diplomatie s'avèrent impuissants. Lors du discours qu'il prononça à Cherbourg le 21 juin 1962, à l'occasion du lancement du sous-marin lanceur d'engins « L'Inflexible », le Premier ministre M. Pierre Mauroy déclara : « Nous sommes tous sous l'impression de voir la puissance qui représente l'indéfectible (...) Cette puissance formidable a pour objectif de nous assurer l'évitement de conflit. « L'Inflexible » communique les éléments de notre force de dissuasion, mais en même temps, elle formule des pacifistes : « guerre à la guerre. »

(1) Clausewitz, De la guerre, Ed. de l'école, Paris, 1966, p. 104.

98072-5091-01-10

## PREMIÈRE PARTIE

CLARIFICATION CONCEPTUELLE  
PERMETTANT UNE APPROCHE COHÉRENTE  
DE LA DÉFENSE CIVILE NON-VIOLENTE



## CHAPITRE I

### LA GUERRE EN QUESTION

« La guerre, selon la célèbre formule de Clausewitz, n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens. » Précisant sa pensée, le général prussien écrit : « Si l'on songe que la guerre résulte d'un dessein politique, il est naturel que ce motif central dont elle est issue demeure la considération première et suprême qui dictera sa conduite (...) L'intention politique est la fin, tandis que la guerre est le moyen et l'on ne peut concevoir le moyen indépendamment de la fin. » (1) Mais la mutation technologique survenue au cours de ce siècle a engendré des armes dont la capacité de destruction est telle que nous sommes amenés à repenser la guerre à travers d'autres catégories que celles que nous utilisions dans le passé. La guerre peut-elle être encore un moyen d'action politique alors qu'elle menacerait de détruire notre société tout entière ? Peut-elle encore résulter d'un « dessein politique » ? La guerre n'est-elle pas entrée en crise ? Les militaires et les stratèges n'affirment-ils pas les premiers qu'il ne s'agit plus pour les États de faire la guerre car le plus probable est qu'il n'en sortirait aucun vainqueur ? Ce n'est donc plus par la *guerre* mais par la *dissuasion* qu'ils entendent continuer la politique en cas de crise internationale, lorsque les seuls moyens de la diplomatie s'avèreront inopérants. Lors du discours qu'il prononça à Cherbourg, le 23 juin 1982, à l'occasion du lancement du sous-marin lanceur d'engins « L'Inflexible », le Premier ministre, M. Pierre Mauroy, déclara : « Nous sommes tous, ici, impressionnés par la puissance que représente « L'Inflexible » (...) Cette puissance formidable a pour objectif de nous assurer l'absence de conflit. « L'Inflexible », comme tous les éléments de notre force de dissuasion, met en œuvre la belle formule des pacifistes : « guerre à la guerre ».

---

(1) Clausewitz, *De la guerre*, Éd. de Minuit, Paris, 1955, pp. 66-67.

Cependant, l'équilibre des terreurs nucléaires, par lequel les grandes puissances s'efforcent de maintenir la paix internationale, comporte en lui-même des risques considérables. La course aux armements ne cesse de s'accélérer. Elle s'auto-alimente en fonction de ses propres besoins créés par le développement de la science et de la technologie. « Il est largement admis, affirment les experts des Nations Unies, que la mise au point de nouveaux systèmes d'armes a son origine non pas dans des considérations de force et de sécurité mais dans le fait que la technique emportée par son propre élan devance souvent la politique. » (1) Pour préserver la crédibilité de leur propre force de dissuasion, les États nucléaires sont amenés à explorer toutes les voies de développement des technologies nouvelles. Tout retard technologique risquerait d'apparaître comme une faiblesse stratégique dont l'adversaire pourrait profiter de façon décisive. Ainsi, l'équilibre des forces est-il recherché à un niveau de plus en plus haut. Par là même, il devient de plus en plus instable et le caractère dangereux de la course aux armements ne cesse de s'accroître. La résolution finale de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée en 1978 au problème du désarmement affirmait : « De nos jours, l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité. Le moment est donc venu de mettre fin à cette situation. » Malheureusement, depuis cette date, la situation s'est encore aggravée.

Le 11 juin 1982, lors de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement, M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, exprimait son « inquiétude devant la progression hallucinante des arsenaux des deux superpuissances ». Les États-Unis et l'Union Soviétique ont en effet un rôle tout à fait prépondérant dans l'accélération de la course aux armements. Dans le même discours, le ministre français soulignait que la politique militaire de la France était sensiblement différente de celle des deux Grands : « Les moyens de la dissuasion française, affirmait-il, ont été limités au niveau minimum strictement nécessaire pour interdire à quiconque de pouvoir dominer notre pays, alors que ceux des superpuissances se caractérisent par la redondance des surcapacités. Dans cette redondance, il y a place pour réduction ; la France, elle, ne peut passer au-dessous du seuil de la crédibilité sans mettre en jeu sa sécurité et son indépendance. » Et, en effet,

---

(1) *Étude d'ensemble des armes nucléaires*, Nations Unies, New-York, 1981, p. 28.



les capacités de destruction des armes françaises, aussi bien quantitativement que qualitativement, sont sans commune mesure avec celles de l'un ou l'autre des deux Grands. Il y a une « différence de nature », selon l'expression du Président François Mitterrand (1). Mais, à cause précisément de cette différence, dans l'hypothèse d'une crise internationale où notre pays se trouverait directement opposé à l'une des deux superpuissances, la France serait dans la position du « faible » par rapport au « fort ». Et cela n'est pas sans poser quelques problèmes.

#### UNE PART IRRÉDUCTIBLE DE RISQUE ET D'INCERTITUDE

Certes, « la France n'entend pas exercer d'action offensive à l'égard de quiconque (...) C'est donc une situation défensive où nous rendons notre territoire, s'il devait être jamais attaqué, si dangereux pour l'attaquant que les pertes ou les dommages subis par lui ne vaudraient pas que la guerre s'installât. Donc, nous agissons de telle sorte que notre force soit à ce point redoutable que nul ne cherche à agresser notre pays. Nous cherchons à dissuader. » (2) Ainsi notre théorie de la dissuasion du faible au fort postule-t-elle que nous sommes en mesure de faire subir à un éventuel agresseur des destructions suffisamment importantes — on parle alors de « capacité suffisante » — pour qu'elles lui apparaissent inacceptables. En sorte que tout agresseur potentiel se trouve dissuadé de porter atteinte à nos intérêts vitaux.

Cependant, au moment même où le « faible » menacerait de détruire plusieurs villes adverses, le « fort » le menacerait de sa riposte qui, à n'en pas douter, lui ferait subir des dommages non seulement inacceptables mais irréparables. Ainsi la dissuasion du faible au fort viendrait-elle se heurter à la dissuasion du fort au faible. Qui peut dire avec certitude lequel des deux décideurs serait dissuadé le premier ? Nous en sommes réduits à estimer ce qui est le plus probable. Certes, dans le scénario évoqué ici, c'est le fort qui serait l'agresseur et c'est donc lui qui prendrait le premier le risque de subir des représailles nucléaires. Mais c'est le faible qui devrait le premier décider de recourir aux armes nucléaires en prenant ainsi le risque de la riposte

(1) Dans le discours prononcé le 20 janvier 1983 à Bonn devant le Bundestag.

(2) Discours du Président François Mitterrand à Hambourg le 14 mai 1982.

massive du fort. La dissuasion du faible au fort comporte donc un risque majeur pour le faible.

Ce risque est-il moralement, politiquement et stratégiquement acceptable ? André Glucksmann pose en effet « la plus philosophique, la plus sérieuse, la plus commune question que la banale actualité pose » lorsqu'il interroge : « Pouvons-nous menacer les populations civiles, dont nous, d'apocalypse ? Une civilisation demeure-t-elle civilisation lorsqu'elle risque sciemment son extinction ? » On sait que le philosophe apporte une réponse résolument affirmative à cette tragique question. Mais la certitude avec laquelle Glucksmann prend le risque de l'extinction de notre civilisation fait problème. Pour notre part, nous refusons de donner un tel consentement. L'évaluation que nous faisons des probabilités d'échec nous amène à penser qu'il n'est ni réaliste, ni rationnel, ni raisonnable de prendre pour nous défendre le risque de nous détruire.

Au demeurant, les plus lucides parmi ceux qui consentent à prendre ce risque n'écartent pas absolument les probabilités d'échec de la dissuasion nucléaire du faible au fort. Ils savent — et parfois reconnaissent — que celle-ci ne répond pas à toutes les menaces possibles contre la souveraineté de notre nation et l'indépendance de notre peuple. Le professeur Marcel Merle, tout en estimant pour sa part que la dissuasion « ne comporte pas, en l'état actuel du rapport de forces, de substitut ou d'équivalent », affirme : « La sécurité que procure la dissuasion reste fragile et précaire (...) Il serait illusoire d'en attendre une garantie absolue et mécanique contre tous les risques. En acceptant d'entrer dans la stratégie nucléaire, les États n'ont pas souscrit un contrat d'assurances ; ils ont plutôt fait un pari qui, comme tous les autres paris, implique une part irréductible de risque et d'incertitude. » (1)

Le développement technologique de ces dernières années, qui permet d'atteindre avec une grande précision des objectifs limités en utilisant des missiles porteurs de charges nucléaires d'une faible puissance, nous amène à considérer une autre hypothèse que celle de la destruction de notre société. Si le but d'un agresseur potentiel est de retirer un maximum de profits de la conquête de notre société, il est contraire à son intérêt de causer des destructions massives sur notre territoire. Par contre, une frappe nucléaire sélective détruisant les principaux objectifs stra-

---

(1) « Aspects intellectuels et moraux de la défense ». *Défense Nationale*, avril 1980.



téologiques offerts par notre système de défense pourrait neutraliser celui-ci tout en laissant intacte l'infrastructure du pays. L'ennemi pourrait alors concentrer ses efforts dans une offensive psychologique, idéologique et politique contre notre société civile. On voit l'importance stratégique centrale qu'aurait alors la capacité de la population civile à défendre la société contre les agressions portées directement contre elle.

C'est donc un devoir de prudence d'envisager tel ou tel scénario dans lequel il ne serait laissé au Président de la République aucune marge de manœuvre pour faire valoir l'argument de nos armes nucléaires. Là encore, on peut discuter la *probabilité* de pareils scénarios, on ne peut pas en exclure la *possibilité*. La faillibilité de la dissuasion nucléaire implique, à tout le moins, qu'elle ne soit pas le seul fondement de notre défense. Elle ne l'est d'ailleurs pas, comme on le sait. Mais l'importance prioritaire donnée à notre force de dissuasion est telle qu'elle a pour effet d'occulter les autres composantes de notre défense. En outre, l'articulation entre celles-ci et la doctrine de la « dissuasion du faible au fort » pose de nombreux problèmes aussi bien politiques que stratégiques.

Si le fort parvient à contourner notre dissuasion nucléaire et met en œuvre ses moyens de guerre classiques pour occuper notre territoire, devons-nous alors lui livrer bataille afin de le tenir en échec et de repousser son agression ? En réalité, l'importance aussi bien quantitative que qualitative des moyens classiques que le fort ne manquerait pas de mettre en œuvre à partir du moment où il aurait décidé de nous agresser aurait, selon toute probabilité, l'effet de nous dissuader de lui livrer bataille. Une guerre conventionnelle livrée sur notre territoire provoquerait des destructions considérables dans la société civile que nous voudrions défendre. Ainsi que l'a reconnu M. le député Luc Tinseau, rapporteur du projet de loi sur la programmation militaire pour les années 1984-1985 : « Aucun doute n'est permis : les armements conventionnels développés au cours des dernières années ont une capacité de destruction effrayante. Un conflit conventionnel qui prendrait naissance au cœur de l'Europe signifierait une destruction rapide et sans doute durable des États Européens. Tout autant que la guerre nucléaire, la guerre conventionnelle serait totale. » (1) C'est pourquoi il ne nous semble pas que la défense par des moyens militaires clas-

---

(1) Journal Officiel, A.N., n° 1440, p. 53.



siques puisse être pour notre pays un recours dans l'éventualité d'un échec de notre dissuasion nucléaire.

## COMME LA MENACE, LA DÉFENSE DOIT ÊTRE GLOBALE

Dès le commencement d'une crise internationale qui déboucherait sur un conflit direct entre deux puissances, l'affrontement ne serait pas seulement militaire mais aussi idéologique et politique. Alors même que chacun des deux adversaires s'efforcerait de faire plier la volonté de l'autre en actualisant la menace de « destructions inacceptables », dans l'hypothèse de la dissuasion, ou en s'efforçant d'obtenir des avantages décisifs sur le terrain, dans l'hypothèse de la bataille, on assisterait à une sorte de guerre psychologique dont le but serait de désorganiser la société adverse et de démoraliser la population. Le fort, tout particulièrement, ne manquerait pas d'entreprendre des manœuvres de déstabilisation politique de la société civile du faible. On peut même concevoir tel ou tel scénario dans lequel de telles manœuvres ne seraient pas un simple accompagnement des opérations militaires, mais où elles constitueraient un élément essentiel dans la stratégie mise en œuvre pour affaiblir la détermination du décideur adverse. La défense civile apparaît ici comme un *complément* nécessaire aux différentes formes de défense militaire, avant de pouvoir être un *recours* dans l'éventualité de leur échec.

Dans cette perspective, il faut donner toute son importance à la notion de « défense globale ». Celle-ci n'est pas vraiment nouvelle. Elle est affirmée depuis déjà longtemps par les théoriciens de la défense et il en est fait mention dans les discours des stratèges et des hommes politiques. Ainsi le Premier ministre Pierre Mauroy affirmait-il le 20 septembre 1982 : « La défense ne peut être conduite du seul point de vue militaire. Elle doit être globale comme la menace. » (1) Mais force nous est de reconnaître que cette affirmation théorique n'a guère été mise en pratique.

Tout s'est passé jusqu'à présent comme si le seul fait d'envisager les échecs possibles de notre dissuasion avait

(1) Allocution prononcée devant les auditeurs de l'IHEDN. « La défense est globale, affirme également le Secrétariat Général de la Défense Nationale dans son ouvrage de présentation, elle doit s'exercer dans tous les domaines de l'activité du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre toutes les formes de menaces susceptibles de mettre en péril la survie de la nation. »

pour conséquence de ruiner sa crédibilité. Dès lors, le discours des pouvoirs publics sur la crédibilité de la dissuasion nucléaire française n'a pas retenu les réserves émises par les stratèges les plus lucides ; il a suivi une pente naturelle au bas de laquelle il devient un discours dogmatique : l'efficacité de notre défense ne repose plus sur une probabilité mais sur une certitude absolue. La volonté de convaincre l'opinion publique que notre force nucléaire a réellement la capacité de dissuader un éventuel agresseur conduit à taire sinon à évacuer toutes les probabilités d'échec pour ne retenir que celles de la réussite. Non point que les stratèges et les responsables politiques qui élaborent et organisent notre défense n'aient pas conscience de ces probabilités d'échec, mais il leur semble plus prudent de présenter à l'opinion publique une doctrine officielle qui n'y fasse aucune allusion. Le discours officiel interdit toute lucidité pragmatique et tend à s'enfermer dans une idéologie dangereuse qui rend pratiquement impossible tout débat démocratique. Ceux qui posent des questions, expriment des doutes, envisagent d'autres problématiques et s'efforcent d'élaborer d'autres moyens de défense sont aussitôt accusés d'affaiblir notre défense et suspectés d'incivisme. Notre conviction, au contraire, est que le libre débat démocratique sur les moyens de notre défense est une condition même du développement dans notre pays de l'esprit de défense qui doit exprimer la détermination d'un peuple à lutter contre quiconque voudrait porter atteinte à ses droits fondamentaux. Dans ce débat, forcément contradictoire et même conflictuel, ceux qui sont persuadés de la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et ceux qui ne le sont pas doivent pouvoir exprimer sereinement leurs convictions et leurs doutes réciproques, mettre à jour leurs inévitables divergences. Cela devrait leur permettre de désencombrer l'entrée du créneau, certes étroit, à travers lequel ils peuvent rechercher ensemble des stratégies de recours qui permettraient de maîtriser avec une plus grande marge de manœuvre à la fois le risque nucléaire et la menace totalitaire.

#### L'ERREUR FONDAMENTALE DU PACIFISME

Il importe, pour pouvoir avancer des solutions opératoires, de prendre la mesure exacte de la complexité du problème posé. Toute proposition de solution qui simplifie délibérément les données de ce problème est condamnée à l'échec. Ainsi le discours pacifiste se disqualifie lui-même quand il laisse croire que les armées et les armements



étaient la cause des guerres et qu'il présente la suppression des unes et des autres comme la condition nécessaire et suffisante de la paix. Certes, l'accélération quantitative et qualitative de la course aux armements augmente le risque de voir une guerre se déclencher. Chacun a conscience que la sophistication de plus en plus poussée des armes modernes est de nature à favoriser le dérapage d'une crise politique vers un conflit militaire (1). Mais il reste que ce sont les conflits, et non pas les armes, qui sont les causes premières des crises et des guerres qui peuvent s'ensuivre. Dès lors, pour supprimer les guerres, il est vain de proposer de commencer par détruire les armes. Il est également illusoire d'imaginer un monde sans conflits. La seule voie qui puisse nous conduire vers une société internationale pacifiée est donc de chercher à résoudre les conflits par d'autres moyens que les armes meurtrières. L'erreur fondamentale du pacifisme a été de dénoncer les « horreurs de la guerre » sans proposer de véritable solution pour mettre un terme à certaines « horreurs de la paix », celles qui portent atteinte à la dignité et à la liberté de l'homme.

Voyant dans les armements la cause principale des guerres, le pacifisme a proposé le désarmement unilatéral immédiat comme une contribution décisive à la paix. Un tel projet était nécessairement voué à l'échec. La sécurité est un besoin fondamental de toute collectivité humaine. Dans la mesure où les membres d'une société ont le sentiment que leur sécurité exige la possession d'armes capables de s'opposer efficacement à une agression de leur territoire, le désarmement unilatéral ne pourrait engendrer chez eux qu'une insécurité profonde. De ce fait, il est rigoureusement impossible. Par ailleurs, les propositions de désarmement général, simultané et contrôlé ne semblent pas davantage opérationnelles. Elles supposent le problème résolu plutôt qu'elles ne permettent de le résoudre. Les discours diplomatiques sur le désarmement multilatéral ne manquent pas mais, faute de volonté politique commune, ils relèvent surtout de l'incantation. Aussi, sont-ils le plus souvent restés lettre morte. Ne seraient-ils pas en réalité une concession idéologique à l'idéalisme pacifiste, destinée à rassurer les opinions publiques? C'est pourquoi nous proposons de renoncer à l'objectif du désarmement,

---

(1) Ainsi les experts des Nations Unies affirment-ils : « Plus les armes sont nombreuses, plus les systèmes sont complexes et plus les doctrines sont élaborées, plus il y a de risques que ces armes soient employées par erreur, que celle-ci soit due à des facteurs politiques, militaires, techniques ou humains. » (*Ibid.*, p. 119.)

qui a largement fait la preuve de son inadéquation par rapport aux faits et qui entretient beaucoup d'illusions. Il convient de lui substituer un objectif qui s'accorde mieux à la réalité et puisse créer un processus dynamique capable de la changer. Celui de *transarmement* nous semble le mieux approprié. Il met en avant, comme priorité, non pas la destruction des armes sur lesquelles les peuples croient fonder leur sécurité, mais la nécessité d'imaginer d'autres moyens de défense qui apportent des garanties analogues sans comporter les mêmes risques. Alors que le mot « désarmement » n'exprime qu'un *rejet*, celui de *transarmement* veut traduire un véritable *projet*. Alors que « désarmement » évoque une perspective négative, « *transarmement* » suggère une démarche essentiellement constructive.

Il s'agit donc de rechercher des moyens de défense qui ne soient pas fondés sur l'emploi ni sur le menace d'emploi de la violence meurtrière. Et d'autres termes, il s'agit d'avancer les moyens offerts par l'arsenal non-violent. La plus sûre et la plus « non-violente » des armes essentielles est une préoccupation éthique. C'est elle qui porte sur la légitimité et la nécessité de cette préoccupation. Si nous affirons notre volonté de défendre les « valeurs » de la civilisation occidentale et de nous entendre avec elle et sur une conscience humaine — de l'homme, de la société et de l'histoire, les exhortant à faire reconnaître comme convention forte partie intégrante des coutumes de l'action humaine. A cet égard, il y a un « principe » éthique de la non-violence, c'est-à-dire un principe qui, même lorsqu'il est violé, ne peut être considéré comme un acte de violence. C'est un principe qui, même lorsqu'il est violé, ne peut être considéré comme un acte de violence.

La non-violence est souvent considérée comme un produit d'importation venu de l'étranger qui se superpose à la culture indienne. Cette représentation ne correspond pas à la réalité. C'est la non-violence qui a permis de maintenir particulièrement vigiles les dirigeants indiens. Mais elle ne peut être que le résultat d'une démarche avec une culture orientale. La non-violence de Gandhi est le résultat d'un processus qui a permis aux dirigeants de l'Inde — « non-violence » — de traduire les principes de non-violence, comme la vérité, et comme la justice, dans l'indépendance. S'il existe une véritable éthique de la non-violence, on n'en a pas, elle n'est pas, par exemple, par le respect de la vache mais non point par une restriction de

pour le règlement de la guerre de 1914-1918. Il est évident que la guerre de 1914-1918 a été le résultat de la concurrence des intérêts nationaux et de la lutte pour la suprématie mondiale. Cette lutte a été menée par les grandes puissances de l'époque, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. La guerre a été le résultat de la concurrence des intérêts nationaux et de la lutte pour la suprématie mondiale. Cette lutte a été menée par les grandes puissances de l'époque, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. La guerre a été le résultat de la concurrence des intérêts nationaux et de la lutte pour la suprématie mondiale. Cette lutte a été menée par les grandes puissances de l'époque, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie.

La guerre de 1914-1918 a été le résultat de la concurrence des intérêts nationaux et de la lutte pour la suprématie mondiale. Cette lutte a été menée par les grandes puissances de l'époque, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. La guerre a été le résultat de la concurrence des intérêts nationaux et de la lutte pour la suprématie mondiale. Cette lutte a été menée par les grandes puissances de l'époque, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie.

[1] Pour une analyse plus approfondie de la guerre de 1914-1918, voir l'ouvrage de J. P. Mayer, *Le désastre*, Paris, 1965.



## CHAPITRE II

### APPROCHES DE LA NON-VIOLENCE

Il s'agit donc de rechercher des moyens de défense qui ne soient plus fondés sur l'emploi ni sur la menace d'emploi de la violence meurtrière. En d'autres termes, il s'agit d'inventorier les moyens offerts par l'action non-violente. Le plus souvent, le mot « non-violence » évoque essentiellement une préoccupation éthique. Certes, on ne peut nier la légitimité et la nécessité de cette préoccupation. Si nous affirmons notre volonté de défendre les « valeurs » de la civilisation occidentale et si nous entendons fonder celle-ci sur une conception « humaniste » de l'homme, de la société et de l'histoire, les exigences éthiques portées par cette civilisation font partie intégrante des contraintes de l'action politique. A cet égard, s'il y a un « message » éthique de la non-violence, il est de nous rappeler que la violence n'est jamais légitime *en tant que telle* et que, même lorsqu'elle paraît nécessaire, elle ne doit cesser d'être perçue comme une contradiction par rapport à l'idéal dont notre civilisation se réclame.

La non-violence est souvent considérée comme un produit d'importation venu de l'Orient et qui ne saurait donc être implanté en Occident. Cette représentation ne correspond point à la réalité. Certes, la non-violence a été illustrée de manière particulièrement significative par Gandhi en Inde. Mais cela ne signifie pas qu'elle doive être identifiée avec une culture orientale. La non-violence de Gandhi est largement hétérodoxe par rapport aux traditions de l'Inde. « *Non-violence* » est la traduction littérale du mot sanscrit *ahimsa* (*a*, privatif, et *himsa*, nuisance, violence) qui n'exprime dans l'hindouisme que l'abstention de tout désir de violence. S'il existe une tradition religieuse de non-violence en Inde, elle s'illustre, par exemple, par le respect de la vache mais non point par une recherche de

permet d'affirmer que la sécurité de notre pays serait mieux garantie — ce qui ne veut pas dire garantie « absolument » — si une défense civile non-violente y était préparée.

L'hypothèse selon laquelle une telle défense pourrait constituer une *alternative* à toute forme de défense militaire n'avait pas à être traitée ici, puisque ce n'était pas l'objet de notre étude (1). Il a été clairement précisé — notamment à la fin de la première partie — que nos propositions étaient à étudier comme complément ou comme recours et non comme alternative à la défense militaire. Pourtant, au cours du travail d'élaboration de cette troisième partie, il est apparu qu'il était difficile de traiter des modalités concrètes de cette complémentarité. Nous pensons que la cause de cette difficulté tient au fait que personne ne s'est soucié de préciser, du côté militaire, *de quoi* au juste la défense civile pourrait être le complément.

Tant que l'on raisonne en termes de dissuasion, le problème n'est pas perceptible, puisque les moyens militaires et non-violents doivent être *préparés* et non *mis en œuvre*. Or, c'est seulement la mise en œuvre qui pose des problèmes concrets de complémentarité ; les préparatifs, eux, peuvent être menés relativement séparément, d'autant plus que, dans la dissuasion, on peut admettre que les crédibilités de l'une et l'autre composantes s'additionnent sans nécessairement se combiner.

En revanche, dès que l'on envisage des scénarios concrets de défense contre une agression effective, après échec ou contournement de la dissuasion, on s'aperçoit que l'éventuelle complémentarité opérationnelle des composantes militaires et non-violentes de la défense ne correspond qu'à *une* hypothèse parmi les trois qui sont alors théoriquement possibles :

— ou bien la défense non-violente est mise en œuvre *en même temps* que la défense militaire (hypothèse 1 : *complément*) ;

---

(1) Elle est développée dans l'ouvrage de Jean-Marie Muller, *Vous avez dit « pacifisme » ?* (Cerf, 1984) et dans divers articles publiés par la revue trimestrielle *Alternatives non-violentes* (Craintilleux - 42210 Montrond), notamment les n<sup>os</sup> 39, 47, 55. Voir une bibliographie complète dans le n<sup>o</sup> 50 de la même revue.



— ou bien la défense non-violente intervient *après* une éventuelle défaite militaire (hypothèse 2 : *recours*);

— ou bien la défense non-violente est *choisie à la place* de la défense militaire (hypothèse 3 : *option*).

Seule l'hypothèse 1 correspond à une véritable « complémentarité » entre composantes militaires et non-violente de la défense. Pour faire avancer la réflexion sur les modalités d'une telle complémentarité dans l'action concrète, il serait nécessaire de savoir au juste quel type de résistance militaire est prévu en cas d'échec de la dissuasion : sinon on ne sait pas de quoi la défense non-violente doit être complémentaire. Comme la doctrine actuelle, dans notre pays, semble interdire que l'on élabore trop publiquement des plans de résistance, précisément parce que de tels plans, en supposant l'éventuel échec de la dissuasion, affaibliraient sa crédibilité, la réflexion sur l'hypothèse 1 ne semble pas pouvoir être poussée très loin. Il est possible d'avancer seulement deux considérations très générales :

— dans une résistance globalement non-violente, des compléments ponctuels de résistance armée seraient peu opportuns, et même contre-productifs ; en revanche, dans une résistance essentiellement militaire, l'adjonction de formes de résistance non-violente ne pourrait que renforcer l'efficacité globale de la résistance. En d'autres termes si des actions violentes contrarient l'efficacité d'une résistance non-violente, des actions non-violentes renforcent l'efficacité d'une résistance violente. Il y a là une asymétrie qui doit inciter les responsables de la défense armée à développer au maximum la défense non-violente ;

— la défense non-violente et défense militaire fonctionnent sur des principes stratégiques tellement différents que des contradictions surgiront probablement entre elles si elles coopèrent *dans le même espace* de lutte (1).

L'hypothèse 2 est la plus défavorable à tous égards. La résistance non-violente y apparaît comme un *recours* et non comme un complément à une défense militaire qui a

---

(1) C'est pourquoi la plupart de ceux qui ont envisagé cette complémentarité ont suggéré un partage de l'espace de lutte : résistance armée dans les régions désertes ou peu peuplées ; résistance civile dans les zones urbaines. Voir par exemple le concept de « Protection autonome » élaboré par l'Oberstleutnant Wilhelm Nolte en R.F.A., et présenté dans *Alternatives non violentes*, n° 55.

dû cesser. Elle est donc mise en œuvre dans un pays ravagé par la guerre, où la population est démoralisée par la défaite militaire, alors que la plupart des mesures envisagées ici supposent une société en « état de marche » et une volonté de résistance intacte. Dans ces conditions, il est clair que le pronostic sur l'efficacité de la défense non-violente pour libérer le pays dépend, au moins dans un premier temps, de l'ampleur des destructions matérielles et démographiques subies pendant la phase militaire du conflit. Une chose cependant est certaine : si diminuée que puisse être l'efficacité de la résistance non-violente par rapport à celle qu'elle peut avoir dans les hypothèses 1 et 3, elle n'est pas nulle. A défaut de constituer une stratégie de libération (ce qui d'ailleurs ne peut non plus être exclu *a priori*, même dans ces circonstances très défavorables), la résistance non-violente peut « limiter les dégâts » politiques, économiques et moraux d'une défaite militaire et d'une occupation, et hâter ainsi l'émergence d'une nouvelle volonté de lutte. En toute hypothèse, il vaut toujours mieux avoir préparé une résistance permettant un redressement de la société que d'avoir à construire un tel mouvement à partir de zéro.

Dans l'hypothèse 3, on suppose que la résistance civile de la population a été préparée conjointement avec une résistance militaire (nous ne sommes donc pas dans la problématique de l'*alternative*, où il n'y a plus de moyens militaires dans le pays), mais que les décideurs, face à une situation née d'un échec de la dissuasion, font l'*option* de ne mettre en œuvre que la seule résistance civile. Une telle décision pourrait intervenir, par exemple, s'il apparaissait que tout usage des armes serait vain, voire suicidaire. Pour éviter que le pays se retrouve dans la situation de l'hypothèse 2, les décideurs pourraient faire le calcul qu'en évitant l'affrontement armé ils donneront à la défense civile non-violente les plus grandes chances de succès. Calcul de sagesse politique et stratégique, car si on estime que la défense militaire n'a aucune chance de succès, mieux vaut effectivement tout miser sur la résistance non-violente, laquelle atteint son niveau maximum d'efficacité quand la société n'est ni détruite par la guerre, ni démoralisée par une défaite militaire.

Dans cette hypothèse, l'élaboration d'un système de dissuasion civile à côté d'une dissuasion militaire ne représente pas une augmentation des *moyens* à mettre en œuvre contre une éventuelle agression, mais un élargissement des *options* ouvertes aux décideurs. Nous ne cachons pas que c'est cette hypothèse qui a notre préférence, non



seulement parce qu'elle serait la plus favorable à l'efficacité des mesures présentées ici, mais aussi parce que nous croyons que, compte tenu de la puissance destructrice des armements modernes, elle serait très probablement la plus raisonnable : la meilleure option pour n'être « ni rouges, ni morts », mais libres.

## A METTRE EN PLACE PAR LE PAYS AGRESSEUR UN REGIME DE NON-INTERVENTION CIVILE

Une « valeur ajoutée » à notre système de défense :

Au terme de cette étude, nous souhaitons apporter un dégel : il est possible de maintenir le caractère de défense non de notre système actuel de défense en opérant une défense spécifique de la société civile face à une éventuelle occupation militaire. Ainsi la mise en place progressive d'une défense civile non-militaire à l'échelle des éléments constitutifs d'une communauté civile qui constituerait une « valeur ajoutée » à la crédibilité de notre système de défense.

Toute la finalité de la défense civile est de dissuader un éventuel agresseur de vouloir à tout prix les profits matériels qu'il pourrait obtenir à notre égard, c'est la notion de dissuasion qui est ici notre véritable enjeu important et qui doit être mise en avant.

Le fondement idéologique, politique ainsi qu'éthique de la défense civile est la volonté de la population à refuser de collaborer avec l'ennemi qui voudrait lui imposer l'agresseur. Cette notion est la base de la stratégie de la désobéissance à cette dernière. Cette désobéissance exige d'abord une détermination à l'égard de l'ennemi qui doit conduire à une prise de conscience collective qui pourvue de la volonté de la population à l'égard de l'agresseur la spontanéité de la réaction de la population à l'égard de la volonté de la population à l'égard de l'ennemi. Cette réaction de la volonté collective à l'égard de l'ennemi est la base de la résistance active se manifestant à l'égard de l'ennemi pour parvenir à l'annihilation de l'ennemi. Cette résistance pour atteindre ses buts doit être basée sur des principes non contradictoires. Elle doit être basée sur des principes qui profitent de la possibilité de la population à l'égard de l'ennemi et qui profiteraient à l'agresseur si la population ne parvenait pas à ses



The present report is a summary of the work done during the past year in the Department of Zoology, University of Toronto, and is published in the form of a book for the purpose of making the results of the work known to the public.

## CONCLUSION

### A. METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT UNE DISSUASION CIVILE

#### Une « valeur ajoutée » à notre système de dissuasion

Au terme de cette étude, une conclusion semble se dégager : il est possible de renforcer la capacité de dissuasion de notre système actuel de défense en préparant une défense spécifique de la société civile face à une éventuelle occupation militaire. Ainsi la mise en place progressive d'une défense civile non-violente créerait-elle les éléments constitutifs d'une *dissuasion civile* qui apporterait une « valeur ajoutée » à la crédibilité de notre système de dissuasion.

Toute la finalité de la défense civile étant de dissuader un éventuel agresseur de mettre à exécution les projets offensifs qu'il pourrait nourrir à notre rencontre, c'est la notion de *dissuasion civile* qui nous semble la plus importante et qui doit être mise en avant.

Le fondement idéologique, politique mais aussi stratégique de la dissuasion civile est la capacité de la population à refuser de collaborer avec l'autorité que voudrait lui imposer l'agresseur. Cette non-collaboration s'exprime par la désobéissance à cette autorité illégitime mais elle exprime d'abord une *obéissance* à l'autorité légitime qui doit continuer d'incarner la souveraineté nationale. C'est pourquoi cette désobéissance à l'usurpateur doit dépasser la spontanéité observée historiquement dans de tels cas : elle doit exprimer une volonté politique qui soit l'émanation de la volonté nationale. Il ne suffit pas que la résistance affirme sa légitimité politique, elle doit s'organiser pour parvenir à l'efficacité stratégique dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs. Ceux-ci devront être sélectionnés pour pouvoir « optimiser » deux finalités en partie contradictoires : maintenir un fonctionnement de la société au profit de la population et paralyser les activités qui profiteraient à l'agresseur et lui permettraient de parvenir à ses



fins (influence idéologique, contrôle politique, exploitation économique).

### Une notion-clé : la concertation sociale

La forme de dissuasion spécifiquement civile que nous préconisons constitue une innovation assez considérable par rapport aux normes et aux habitudes établies dans notre société en matière de défense. Pour l'organiser, la simple transposition des notions et méthodes classiques, comme la mobilisation ou la réquisition, serait vouée à l'échec. D'une part, le secteur étatique ou directement contrôlé par l'État est très largement minoritaire dans notre société et ne peut être le seul « moteur » d'une défense civile de masse. D'autre part, même dans ces secteurs, la mise en œuvre de cette forme de défense ne peut être conçue comme la simple application par des exécutants de décisions et d'ordres venus des « états-majors ». Les aspects organisationnels et fonctionnels d'une défense civile sont beaucoup moins mécaniques que ceux d'une défense militaire, dans la mesure où les *facteurs humains* y jouent un rôle beaucoup plus important.

Dès lors, la préparation d'une défense civile nécessite la mise en place de moyens d'intervention plus complexes et plus nuancés qui prolongent dans le secteur de la défense les pratiques habituellement utilisées par l'État pour ses interventions « civiles » : législation, décrets et circulaires. Il faut en particulier considérer les responsabilités que pourraient assumer certaines organisations civiles qui jusqu'à présent n'ont eu aucun rôle à jouer dans la défense, par exemple : les syndicats professionnels et ceux de salariés, les organisations politiques, le mouvement associatif, les Églises, etc. En outre, les différentes collectivités locales (principalement la commune) et leurs élus devront être associés, beaucoup plus étroitement qu'ils ne le sont dans le système actuel, à la préparation et à la mise en œuvre éventuelle des tâches de la défense civile. A cet égard, une notion-clé apparaît dans la mise en place d'une défense civile qui est pratiquement absente dans l'organisation des armées : celle de *concertation sociale*. Il s'agit en effet de permettre une concertation organique entre les partenaires socio-économiques d'une défense civile afin qu'ils puissent décider et coordonner les actions de résistance qui s'avèreront les mieux « adaptées au terrain ». Des structures de concertation devront être créées en temps de paix afin qu'elles puissent devenir immédiatement opérationnelles en temps de crise.



Les hommes politiques, les stratèges et les militaires ont toujours affirmé l'importance qu'ils attachaient à ce que la population civile se sente partie prenante des efforts de défense de la nation. Dans ce sens, ils estiment nécessaire de développer son esprit de défense et sa capacité de résistance. Mais, dans le même temps, ils regrettent les insuffisances flagrantes dans ce domaine et les difficultés rencontrées pour y remédier. Or, jusqu'à présent, les possibilités offertes par les méthodes de résistance non-violente qui peuvent être effectivement mises à profit dans ce sens n'ont pas été explorées par les responsables de la défense. Il semble donc qu'il y a un vaste champ d'investigation qu'il est urgent d'explorer.

Cela est d'autant plus urgent que cela est possible. Un certain nombre d'indices en effet (dont notamment plusieurs sondages récents) montrent que la population française, bien qu'ignorant encore presque tout de la stratégie de l'action non-violente, est majoritairement bien disposée à ce que notre société fasse des investissements significatifs dans ce domaine.

### **Une faisabilité certaine**

Au terme de cette étude, qui ne pouvait faire qu'un travail de défrichage, il semble que l'on peut conclure à la *faisabilité* d'une défense civile non-violente en France qui serait organisée dans une problématique de complément ou de recours par rapport à la défense militaire. Comme pour toute innovation sociale, surtout si elle intervient dans un domaine « sensible », il existe des difficultés et des obstacles pour qu'elle puisse s'inscrire dans les mentalités et dans les faits ; mais les unes et les autres peuvent être surmontés dès lors qu'un minimum de détermination politique aurait créé une dynamique dans ce sens. Toute conclusion définitive serait aujourd'hui prématurée puisqu'un tel modèle n'a jamais été expérimenté, mais au moins trois raisons fondamentales plaident en faveur de sa faisabilité :

— C'est à la fois une exigence et une condition de la démocratie que les citoyens participent à la défense de la société : la défense civile non-violente offre la possibilité de rendre plus effective cette participation. Il existe donc un lien de convenance particulière entre démocratie et défense civile non-violente. D'un point de vue politique, la mise en place d'une défense civile non-violente est donc souhaitable et possible. Il faudra toutefois réaliser un

important travail d'explicitation et envisager une mise en place progressive.

— Dans un premier temps, la mise en place d'une défense civile non-violente exige peu de moyens structurels spécifiques. Il s'agirait de s'appuyer essentiellement sur les structures civiles déjà existantes. Seuls devraient être créés des organes de concertation et de coordination.

— La préparation d'une défense civile non-violente est peu coûteuse financièrement. Bien que cet aspect n'ait guère été abordé jusqu'à ce jour et qu'une évaluation précise soit actuellement impossible, on peut être assuré que le coût restera compatible avec les possibilités de notre pays.

Si ces conclusions sont fondées, il appartient alors aux pouvoirs publics de reconnaître eux-mêmes la faisabilité de la « prise en compte des principes et des méthodes de la résistance non-violente dans la stratégie globale de la défense de la France », en soulignant que cet apport spécifique ne peut que renforcer la capacité de dissuasion de notre nation à l'encontre d'un éventuel agresseur.

Dans l'immédiat, la décision politique d'intégrer dans le système de défense de la France une composante de défense civile non-violente opérationnelle peut apparaître prématurée aux pouvoirs publics. Mais pour qu'une telle décision puisse être prise à terme et pour qu'elle ne soit pas seulement une décision de principe, il importe que les pouvoirs publics décident de *maintenir ouverte* l'option qui a fait l'objet de cette étude. *Cela implique d'abord que la recherche-développement sur la défense civile non-violente se trouve institutionnalisée.* Dans cette perspective, il nous paraît utile de préciser ce que pourrait être la phase préliminaire pour la mise en place d'une dissuasion civile. Il s'agirait alors de confronter les idées exprimées dans cette étude avec les réalités actuelles.

## B. DESCRIPTION DE LA PHASE PRÉLIMINAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DISSUASION CIVILE

### I. Les axes d'intervention

Les cinq axes d'intervention présentés ci-dessous s'inscrivent dans un processus qui vise à être cohérent. Ils doivent pouvoir se développer simultanément en étant coordonnés les uns avec les autres.



## *Institutionnalisation de la recherche*

Au cours de cette étude, il est apparu à maintes reprises que certaines questions méritaient une recherche spécifique. Cela met en évidence le fait que la recherche sur la défense civile non-violente doit être reconnue comme un investissement d'« intérêt général ». Celui-ci ne pourra être réalisé avec profit que dans la mesure où les pouvoirs publics décideront de lui accorder l'importance qu'il mérite. Cela exige une *institutionnalisation de la recherche* permettant de lui donner les moyens de son développement et de sa coordination. Dans cette perspective, il paraît indispensable de maintenir une structure permanente chargée de coordonner les recherches entreprises, de définir éventuellement de nouvelles études à mener, d'en exploiter les résultats dans le cadre d'une vision d'ensemble du modèle stratégique envisagé. L'Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (INRC) qui a été créé récemment nous paraît correspondre à ce besoin. De nombreux organismes de recherche déjà existants devraient pouvoir s'impliquer dans cette nouvelle problématique.

## *La recherche fondamentale*

L'effort de recherche fondamentale amorcé depuis peu doit être poursuivi et amplifié, notamment sur l'histoire et la sociologie des conflits. De nouveaux champs de recherche devront être ouverts sur l'économie, le droit administratif et international... Il serait important de mener une étude suivie — qui ne se satisfasse pas de quelques sondages — sur l'esprit de défense de la population française et sa volonté de résistance. Par ailleurs, il conviendrait de s'interroger pour savoir si — contrairement aux idées reçues — il n'existerait pas une vulnérabilité particulière d'un régime totalitaire face à une résistance non-violente, du fait notamment de sa fragilité idéologique.

## *La recherche appliquée*

Le champ de la recherche appliquée en matière de dissuasion civile paraît immense. Dans ce domaine, tout est à faire ; mais il faut le faire progressivement et sélectivement. Ce travail devra être mené en collaboration avec les organismes ayant une compétence particulière pour chaque secteur concerné. Cette recherche devrait préparer la seconde phase qui serait la mise en œuvre d'une « ingénierie » de la dissuasion civile. Cette nouvelle phase devrait



permettre de préciser concrètement quels moyens pourraient être mis en place pour assurer l'efficacité de cette nouvelle composante du système de défense.

### *La formation*

Cet axe d'intervention est peut-être le plus fondamental et le plus sensible. Devant le constat actuel qui nous oblige à reconnaître, à tous les niveaux, le manque de compétence dans le domaine de la stratégie de l'action non-violente — sans parler des préjugés idéologiques encore fort répandus —, la formation devient un préalable impératif à tout développement ultérieur aussi bien de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée.

Il s'agit d'abord de proposer une formation aux personnes déjà motivées (militants et sympathisants de la non-violence). Mais il s'agit surtout de mettre en place un dispositif de formation d'un certain nombre de scientifiques, de techniciens, de fonctionnaires, etc., pour développer des équipes de travail à *double compétence*. Des personnes déjà compétentes dans leur domaine (scientifique, universitaire, professionnel...) se verraient offrir une formation dans différents domaines où la non-violence peut donner lieu à une approche spécifique (historique, sociologique, psychologique, idéologique, stratégique, etc.). Cette formation à une double compétence apparaît absolument fondamentale.

### *Sensibilisation-information*

L'objectif des mesures à prendre dans ce domaine serait de sensibiliser de larges secteurs de la population au concept général de dissuasion civile. Si les sondages montrent qu'une part importante de l'opinion publique a l'intuition de ce que les méthodes de l'action non-violente peuvent apporter en « valeur ajoutée » à notre actuel système de défense, on ne saurait minimiser le poids des préjugés qui tendent à caricaturer la non-violence. Ici, un immense travail d'information est à faire pour dépasser les confusions et les équivoques qui pèsent sur l'action non-violente et qui occultent ses véritables potentialités. Des actions d'information et de sensibilisation pourront être menées dans tel ou tel secteur socio-économique particulier, en concertation avec les partenaires sociaux concernés.

## II. Pilotage général de la phase préliminaire

### *Institutionnalisation de la recherche*

En l'absence de tout organisme spécifique, le Secrétaire Général de la Défense Nationale (SGDN) paraît le mieux placé pour piloter cette phase préliminaire dont la durée prévisionnelle peut être fixée à trois ans. L'Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC), au sein duquel se trouve rassemblée une équipe de chercheurs ayant déjà mené plusieurs études sur la stratégie de l'action non-violente, pourrait intervenir comme organisme-conseil. Une commission interne au SGDN devrait être créée avec la mission spécifique de coordonner les initiatives prises au cours de cette phase préliminaire. Il serait souhaitable qu'à cette commission puisse participer un membre des services du Haut Fonctionnaire de Défense du ministère de l'Intérieur puisque, selon le décret du 13 janvier 1965, c'est le ministre de l'Intérieur qui est « responsable de la défense civile ». Un mode souple de concertation entre cette commission et l'IRNC permettrait de faire régulièrement le point sur l'état d'avancement de ces initiatives. Ultérieurement, quand on disposera des résultats des premières recherches et des premières expérimentations, lorsqu'un noyau de personnes ayant acquis la double compétence sera constitué, on pourra envisager la création de structures spécifiques ayant pour tâche de mettre en place les différents dispositifs d'une dissuasion civile. On peut envisager, à titre d'hypothèse, une « Agence pour la dissuasion civile » et des commissions nationales et régionales regroupant les partenaires socio-économiques.

Un financement devra être prévu pour la durée de cette phase en concertation avec les différents ministères concernés : Premier Ministre, ministère de la Défense, ministère de l'Intérieur, ministère de la Recherche, ministère des Relations Extérieures.

### *Recherche fondamentale*

Dès que des équipes de travail pluridisciplinaires à double compétence auront été formées, certains thèmes de recherche fondamentale pourront être « ciblés ». Une première liste, seulement indicative, peut être établie ainsi :

— recherche historique concernant telle expérience de résistance civile de masse, en reprenant l'approche méthodologique définie dans la seconde partie de cette étude ;



— étude sur les lois psychologiques qui régulent le comportement des groupes humains qui exercent la répression et de ceux qui la subissent, en distinguant clairement l'hypothèse d'une résistance armée et celle d'une résistance non-violente ;

— classification des secteurs de l'activité économique en fonction de l'intérêt plus ou moins grand qu'un éventuel agresseur porterait à leur fonctionnement en rapport avec les profits qu'il pourrait en escompter ;

— étude des possibilités offertes par les technologies nouvelles (notamment l'informatique) pour opérer des « micro-sabotages » discrets permettant d'empêcher la prise de contrôle par des tiers des secteurs où ces technologies jouent un rôle déterminant ;

— étude des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour réduire la dépendance économique de la France, en cas d'interruption durable de ses approvisionnements, notamment en ce qui concerne l'énergie ;

— études juridiques précisant quel serait le statut des « populations civiles combattantes » au regard du Droit international et définissant un véritable statut du « résistant civil » n'ayant recours qu'à des méthodes d'action non-violente ;

— étude visant à définir les différents axes d'une politique étrangère et d'une diplomatie qui chercheraient à renforcer la crédibilité d'une politique de dissuasion civile mise en œuvre par une puissance moyenne comme la France.

### *La recherche appliquée*

Dans un premier temps, il faudrait identifier et classer les secteurs socio-économiques particulièrement sensibles dans une situation d'occupation du pays par une puissance étrangère. Il serait instructif d'analyser alors les dispositifs de défense qui sont actuellement en place dans ces secteurs civils et de mettre en relief les possibilités qu'ils offrent et les insuffisances qu'ils présentent au regard de la dissuasion civile.

Dans cette perspective, une étude pourrait être conduite sur le système bancaire : par quels moyens un pouvoir ne disposant pas de collaborations dans le personnel de ce secteur pourrait-il en prendre le contrôle ? A



défaut de le contrôler, peut-il en perturber l'activité ? S'il existait un noyau de collaborateurs, serait-il possible de les neutraliser ?

Une approche semblable pourrait être faite du secteur de l'énergie. Il s'agirait notamment d'étudier la problématique de la vulnérabilité des installations actuelles (production et distribution) en explicitant les mesures de décentralisation qui pourraient garantir l'autonomie des régions. Une telle étude pourrait être menée avec le concours de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (AFME).

Un test analogue pourrait être fait dans le secteur de la production et de la distribution des produits alimentaires.

De telles expérimentations, qui auraient nécessairement un côté artificiel dans la mesure où l'hypothèse d'une agression et d'une occupation resterait largement abstraite pour les personnes invitées à y travailler, seraient néanmoins extrêmement précieuses pour repérer aussi bien des difficultés imprévues que des possibilités insoupçonnées. A ce titre, elles constitueraient un enseignement fort instructif pour l'éventuelle mise en place de mesures opérationnelles de défense civile non-violente sur une large échelle.

Dans un second temps, il serait nécessaire de mener une *étude expérimentale* de certaines des suggestions présentées ici. Pour cela, il faudrait choisir, après concertation avec les intéressés, un secteur limité des institutions de l'État (par exemple dans les services d'une Préfecture, la police au niveau départemental ou dans l'administration des PTT où des efforts de sensibilisation aux problèmes de défense ont déjà eu lieu dans le cadre du « Service de Défense et de Sécurité Civile » du ministère des PTT) et leur demander d'élaborer eux-mêmes, après une information approfondie sur le modèle stratégique d'ensemble de la défense civile non-violente, un plan complet concernant leur activité propre en cas d'occupation par un pouvoir illégal : quelles mesures de préparation, quelles instructions à chaque catégorie de personnel, quelles procédures d'urgence pour prendre des décisions en cas de crise, quels moyens de communication, quel matériel devrait être caché et/ou mis hors d'usage, etc.

### *La formation*

Il faut viser à constituer des « ressources humaines » en matière de défense civile non-violente.

En premier lieu, il s'agit d'assurer la formation, en double compétence, de chercheurs sur le thème de la dissuasion civile. Il faudra d'abord s'appuyer sur les centres de formation existants pour introduire l'hypothèse « dissuasion civile » dans les cursus.

Il importe que cette hypothèse trouve peu à peu sa place dans les enseignements de défense dispensés en France dans les différents organismes publics ou privés qui consacrent une part de leurs activités à ce sujet. Cette action pourrait être animée et coordonnée par la Mission de l'enseignement et des études de défense du SGDN.

Il conviendrait également de préciser le rôle que pourraient jouer en ce domaine l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), la Fondation pour les Études de Défense Nationale et l'Institut Français de Polémologie.

Une formation sur les différents aspects de la dissuasion civile devra être assurée dans les écoles militaires.

Il serait opportun que de jeunes chercheurs encore étudiants intéressés par ce thème puissent bénéficier de bourses pour faire un travail d'investigation sur tel ou tel aspect de la dissuasion civile.

Des sessions de quelques jours pourraient rassembler, sur la base du volontariat, un certain nombre de personnes travaillant dans divers organismes techniques afin qu'elles puissent à leur tour agir comme formateurs pour l'organisme auquel elles appartiennent.

Il faudra multiplier, pendant toute la durée du service civil des objecteurs de conscience, les sessions de formation à la défense civile non-violente. Si ce secteur d'intervention est limité, il doit cependant devenir significatif de la volonté des pouvoirs publics de reconnaître aux objecteurs de conscience la qualité de citoyen à part entière. De telles sessions de formation sont d'ores et déjà organisées, mais elles n'ont aujourd'hui qu'un caractère militant. Il importe de leur donner un caractère institutionnel.

### *Sensibilisation-information*

Après avoir mené un premier travail de recherche appliquée dans un secteur administratif ou socio-économique précis, il sera possible d'y organiser, toujours en concertation avec les partenaires sociaux, des journées de sensibilisation qui regroupent l'ensemble des person-



nels. Un matériel spécifique devra être élaboré et testé à cet effet.

Dans le secteur de l'énergie, une telle initiative pourra être prise en collaboration avec l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie.

Il conviendra d'intégrer, dans le temps consacré à l'« instruction civique » à l'école, une pédagogie de l'esprit de défense qui respecte la diversité des options et des sensibilités et fasse place aux perspectives ouvertes par la stratégie de l'action non-violente. Des équipes de réflexion, rassemblant des enseignants, des pédagogues, des chercheurs travaillant sur la non-violence, devront être constituées afin de préciser les perspectives selon lesquelles cette sensibilisation devra se faire. Il devra s'agir d'ouvrir l'intelligence des jeunes sur ces problèmes et non pas de leur enseigner une doctrine.

A terme, des expériences de sensibilisation pourront être menées dans les communes si, préalablement, les élus eux-mêmes ont été convaincus de leur intérêt.

A plusieurs reprises, nous avons souligné le rôle important que devrait jouer, pour promouvoir non seulement l'esprit de résistance mais aussi la connaissance des moyens de la défense civile non-violente, les institutions au sein desquelles les citoyens se rassemblent pour partager leurs convictions et pour participer collectivement à la vie culturelle, morale, économique et politique de notre pays : principalement les mouvements politiques, les organisations syndicales, le mouvement associatif et les Églises. Au sein de chacune de ces organisations, dans la logique même de leur propre projet, il existe des motivations spécifiques pour favoriser la sensibilisation de leurs membres aux principes et aux méthodes de la dissuasion civile.

Dès lors qu'une dynamique sociale se sera créée par la convergence de ces initiatives, les grands moyens d'information (presse, radio et télévision) pourront permettre qu'un débat démocratique se crée dans notre pays sur les véritables enjeux d'une dissuasion civile. Et cela, déjà, serait un élément constitutif de sa crédibilité.

une situation nouvelle, dans la mesure où  
celle-ci est le résultat de la situation  
antérieure. Le fait est que la situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

Mais de l'énergie  
de la situation actuelle, il y a une  
relation étroite avec la situation  
antérieure. La situation actuelle est  
le résultat de la situation antérieure.  
La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.

La situation actuelle est le résultat  
de la situation antérieure. La situation  
actuelle est le résultat de la situation  
antérieure.



## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIÈRE PARTIE

#### CLARIFICATION CONCEPTUELLE PERMETTANT UNE APPROCHE COHÉRENTE DE LA DÉFENSE CIVILE NON-VIOLENTE

	Pages
<b>Chapitre I - <i>La guerre en question</i> .....</b>	<b>9</b>
— Une part irréductible de risque et d'incertitude .....	11
— Comme la menace, la défense doit être globale .....	14
— L'erreur fondamentale du pacifisme ....	15
<b>Chapitre II - <i>Approches de la non-violence</i> ....</b>	<b>19</b>
— Un ensemble de moyens et non une fin	21
— Tout conflit est une épreuve de force ...	23
— La violence : une menace de mort .....	26
— Combattre d'abord l'injustice .....	28
<b>Chapitre III - <i>La défense civile non-violente</i> ...</b>	<b>33</b>
— La dissuasion civile non-violente .....	41
<b>Chapitre IV - <i>Civiliser la défense</i> .....</b>	<b>45</b>
— La mobilisation des citoyens .....	49
— Défendre l'État de droit .....	51
	201

## DEUXIÈME PARTIE

### APPORTS DE LA RECHERCHE HISTORIQUE A L'ÉLABORATION D'UNE DÉFENSE CIVILE NON-VIOLENTE

<b>Chapitre I - <i>Réflexions méthodologiques et délimitation d'une période : l'Europe sous la domination nazie (1939-1945)</i></b> .....	57
— Les moyens et les acteurs de la Résistance .....	57
— Le concept de résistance civile .....	59
— Résistance civile et défense civile non-violente .....	61
— Délimitation d'une période .....	62
— Limites et objectifs de l'étude .....	65
<b>Chapitre II - <i>Problématique de la résistance civile de masse</i></b> .....	69
— Caractéristiques générales .....	69
— Cohésion-Division .....	71
— Préparation/non-préparation .....	74
— Collaboration/non-collaboration .....	77
• Les bénéfices de la collaboration pour l'occupant .....	78
• Les effets de la non-collaboration .....	80
• Les difficultés de la non-coopération et la question déterminante du pouvoir politique légitime .....	81
— Facteurs de développement .....	83
• Facteurs internes .....	83
• Facteurs externes .....	85
— Facteurs de vulnérabilité .....	86
• La question de la répression .....	87
— Conditions d'efficacité .....	90
• Efficacité directe .....	91
• Efficacité indirecte .....	91
• Efficacité dissuasive .....	92
• Les niveaux d'efficacité de la résistance civile de masse .....	93
<b>ANNEXE : RÉCITS HISTORIQUES</b> .....	96
<b>A. <i>Mobilisations de populations</i></b> .....	96
— Revendications économiques .....	96



— Revendications civiques .....	99
— Revendications politiques .....	107
<b>B. Mobilisations institutionnelles .....</b>	<b>111</b>
— Revendications civiques .....	111
— Revendications politiques .....	116

## TROISIÈME PARTIE

### QUELQUES MESURES POUVANT PRÉPARER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE A UNE DISSUASION PAR DÉFENSE CIVILE NON-VIOLENTE

INTRODUCTION - <i>Délimitation de l'hypothèse</i> ..	125
<b>Chapitre I - <i>Rendre la société « insaisissable »</i></b> ..	<b>131</b>
— Le Président et le gouvernement .....	131
— Maintenir un pouvoir légitime efficace ..	136
— Les pouvoirs locaux .....	139
— L'administration .....	140
— Les forces de police .....	144
— Le tissu associatif .....	146
<b>Chapitre II - <i>Rendre nos volontés « in-flexibles »</i></b>	<b>149</b>
— L'esprit de défense des citoyens .....	153
— La conscience des enjeux .....	154
— Le sentiment de responsabilité .....	156
— L'acceptation des risques .....	158
— Le rôle des « autorités morales » .....	158
— Le consensus nécessaire .....	164
<b>Chapitre III - <i>Survivre sans être « exploitable »</i></b> ..	<b>167</b>
— Diversifier les formes de non-coopération	168
● La grève partielle .....	169
● Les sabotages .....	170
● Le « travail sans collaboration » .....	171
— Résister et survivre .....	172
● Réduire les dépendances .....	174
● L'agriculture .....	175
● L'électricité .....	177
● Les activités de « services » .....	181
<b>Conclusion de la III<sup>e</sup> partie :</b>	
— <i>La défense civile non-violente : complémentarité, recours ou option</i> .....	182